

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2018

## ➤ De nouvelles illuminations en fin d'année au village

Elus	Présences	Elus	Présences
Roger FENET	X	Laurent TISSOT	X
Claude GUY	X	Sabine RUY	X
Claude BRENDEL	Excusée – pouvoir à JM DAVI	Claire-Marie VAILLOUD-DAUMAS	X
Jean-Marie DAVI	X		
Sophie CHAPUIS	Excusée	Pascal GROSBON	X
Jeannine MASNADA	Excusée – pouvoir R. FENET	Bruno BOUILLOUX	X
Bernard JANODY	X	Magali PERNELET	X
Jean-Louis GENTET	X		

Bernard JANODY a été désigné secrétaire de séance.

- Présentation par M. SALGUES d'un projet d'implantation d'une antenne téléphonique pour couverture du centre-village de TOSSIAT, sur un terrain communal. Voir partie administration générale.

### 1 – Modification de l'ordre du jour : modification des statuts de CA3B

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

### 2 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 septembre 2018

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 6 septembre 2018.

### 3 - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B)

#### **Conseil de communauté du 17 septembre 2018 :**

Finances, Administration Générale, Services aux communes, Mutualisation

- a) Extension des compétences de la CA3B et modifications de ses statuts

#### **Concernant la compétence eau potable :**

→ transfert des 2 compétences à la même date 1er janvier 2019 pour la prise de compétence de l'eau potable par la CA3B, conjointement à l'extension de celle de l'assainissement collectif à l'ensemble du territoire de la CA3B.

#### **Assainissement et eaux pluviales :**

L'assainissement est déjà une compétence du fait de la fusion ; il est transféré au 1er janvier 2019. La compétence eau pluviale est toujours optionnelle en 2019 et devient obligatoire à partir de 2020.

→ Il convient donc que la CA3B inscrive dans ses statuts, en compétence facultative, la gestion des eaux pluviales urbaines pour pouvoir exercer cette compétence parallèlement à celle de l'assainissement dès 2019.

- **Le conseil municipal n'approuve pas les extensions de compétences et la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse comme susmentionné, par 3 voix contre, 7 absentions et 3 pour.**

- b) Saisine pour avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – délégation donnée au Président pour la durée du mandat
- c) Reconduction de la convention de service commun en charge du Système d'Information Géographique (S.I.G) avec la ville de Bourg-en-Bresse
- d) Attribution d'un fond de concours à la commune de Ceyzériat (pour agrandissement du groupe scolaire et mise en accessibilité du bâtiment de l'ancienne mairie)

- e) Attribution d'un fond de concours à la ville de Bourg-en-Bresse pour la réalisation de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté
- f) Modification du tableau des emplois (direction du grand cycle de l'eau et direction des transports et mobilité)
- g) SEMCODA – rapport auprès de l'assemblée spéciale des actionnaires

#### Sport, Loisirs et Culture

Convention de partenariat entre CA3B et la résidence artistique de territoire  
 Convention d'utilisation du stade Verchère pour la saison 2018-2019

Habitat, Insertion, Politique de la ville : Contrat de ville 2018

Aménagement, Patrimoine, Voirie : Protocole Cœur de ville, adhésion à l'Agence d'Urbanisme

Développement économique : foirail de la Chambière (baisse d'activité mais reste n°1 en France), taxe de séjour (toutes les communes seront assujetties à partir du 01/01/2019)

Développement durable, Environnement, Eaux et assainissement : adoption modification des statuts du syndicat Organom et du syndicat Mixte Veyle Vivante, prise de participation dans Energies Citoyenne (transition énergétique)

**Commission CLECT** : attribution de compensation

#### **Conférences des maires du 10 septembre 2018**

#### **4 - Commissions communales**

##### **Conseil Municipal d'Enfants**

- Préparation des élections prévues le 09 novembre 2018
- Règlement à modifier : 9 élus au lieu de 12

##### **Commission scolaire**

- AG du sou des écoles, 8 parents étaient présents, 5 sont entrés au bureau. Une classe découverte vers GUEDELON (Yonne) du 6 au 10 mai 2019 est envisagée pour les 65 élèves du CE2, CM1 et CM2, et 3 enseignants. Le logement se ferait dans les locaux d'une colonie de vacances, le budget s'élèverait à 24 000€. Cette année, pas de projet USEP et projets moins coûteux par ailleurs. Une vente de chocolat sera organisée pour récolter des fonds.
- La cantine scolaire est très fréquentée (93 rationnaires en moyenne)
- L'ouverture de la garderie à 7h15 est appréciée (5 enfants en moyenne, avec un pic à 11 enfants)

##### **Commission communication**

Le magazine se prépare ; la couverture sera illustrée par une photo de la fête de la Chanaz et la dernière de couverture par une photo les 25 ans du jumelage.

##### **Commission animation**

- Pour la cérémonie des vœux, des photos de la fête de la Chanaz seront diffusées sur écran
- Un achat de nouvelles illuminations pour les fêtes de fin d'années est envisagé à hauteur de 1288€ HT, pour les arbres sur la place du pont et devant la mairie  
 Un élu propose la décoration de sapins par les associations, sur la partie en herbe devant la bibliothèque. Les élus sont favorables. A organiser.
- La cérémonie du 11 novembre se fera en musique avec l'harmonie de Saint Martin-du-Mont, à 10h

##### **Commission Vie Associative**

- Beaucoup d'associations présentes à la réunion d'élaboration du calendrier des fêtes. Intervention du président de Comité des fêtes qui invite tous les présidents d'association à l'AG du 11 décembre, pour présentation du nouveau règlement.
- AG du club photo qui ne peut plus utiliser la cave trop humide pour leur matériel ; ils utiliseront la même salle que la musique au 1<sup>er</sup> étage de la mairie, les horaires étant différents.

- Full contact : 2 combattants reviennent de Jamaïque avec le titre de champion du monde : Jean-Baptiste NICOD et Jordan BOUHOT, pendant que Julien MERLIN a participé aux championnats du monde juniors à Venise. Même effectif que l'an passé avec une centaine d'adhérents. Les 24 et 25 novembre prochain auront lieu au Cube les championnats régionaux.
- Comité de jumelage Allemagne : rencontre avec la commission municipale prévue le 13 octobre, pour faire le bilan de l'année et le point sur les projets. La soirée théâtre prévue le 13 est annulée.
- Comité de jumelage Roumanie : une AG extraordinaire mettra sans doute en sommeil l'association.
- **Commission Voirie**
  - RDV le 10/10 avec l'Agence d'ingénierie pour lancer le projet des écluses. Le service des routes du département préconise la consolidation de la chaussée.
  - Réunion commission voirie : le chemin des Landenettes sera busé (rétrécissement de la chaussée pour faire un piétonnier ?) ; l'inventaire des chemins dégradés sera à faire en 2019.

#### 4 - **Finances :**

##### - **Décision modificative :**

Lors du dernier conseil un ajustement de crédit d'investissement, sans incidence financière, a été présenté. Ce dernier a dû être modifié afin que l'on puisse honorer les factures relatives au marché Aménagement de la Chanaz (Opération 328) pour lequel un budget total de 54 000 € a été voté.

##### - **Garantie dette Dynacité : avenant de réaménagement**

Cette garantie concerne le financement 2002 de 14 logements au lotissement du Pré de la Porte.

L'avenant concerne l'allongement sur 10 ans de la garantie aux conditions du Livret A +0.60 % d'un prêt de 387 785.23 € avec des échéances trimestrielles au lieu d'annuelles et en progressivité à 0%.

Vote du conseil :

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant concernant le rallongement de la garantie sur 10 ans dans les conditions ci-dessus précitées.**

##### - **Trésorerie : Convention de recouvrement**

Cette dernière précise les domaines dans lesquels le comptable et l'ordonnateur peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits. Elle s'appuie sur la Charte Nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Vote du conseil :

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature par le maire de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.**

#### 5 - **Administration générale :**

##### - **Projet Orange de complémentarité de couverture**

Lors du dernier conseil, les élus avaient retenu le site du secteur de la coopérative agricole et terrain communal (parcelle ZH284) pour un support pylône treillis pouvant accueillir d'autres opérateurs.

Le maire a été contacté, suite à un courrier faisant état de cette décision, afin d'échanger sur les critères ayant permis ce choix. Il s'avère que pour une meilleure couverture du centre du village, il serait plus judicieux de retenir le secteur du chemin du moulin avec un support monotube. Les élus demandent une précision quant au nombre d'habitants impactés par cette nouvelle couverture, avant de prendre une décision.

##### - **Mise à disposition de la salle des fêtes à l'association Arabesque de Montagnat**

L'association demande le renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes à titre gratuit, un soir par semaine le jeudi de 16h45 à 19h15 pour l'organisation de cours de danse en période scolaire.

Cette convention est établie annuellement depuis 2014.

Il est proposé de l'établir pour une durée de 3 ans, pour la seule période scolaire, avec la possibilité pour l'une ou l'autre des parties de dénoncer la convention dans un délai de 2 mois avant chaque période scolaire.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention portant sur la mise à disposition de la salle des fêtes, à titre gratuit, à l'association Arabesque pour son activité Danse, pour une durée de 3 ans et autorise le maire à signer ladite convention.**

#### **- Restauration de registres des délibérations**

Pour faire suite à l'archivage réalisé par le centre de gestion, et afin de conserver des archives anciennes, un devis de restauration de 4 registres des délibérations couvrant une période allant de 1790 à 1904 a été établi : montant de 750 €. Une subvention du conseil départemental est possible à hauteur de 35 % (soit 262.50€) sur l'exercice budgétaire 2019.

Le travail de restauration sera effectué dans nos locaux par Laurent JUILLARD et sera ouvert au public. Des interventions pourront être organisées par le restaurateur notamment pour l'école (prestation 100 €/2 h).

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de la subvention versée par le conseil départemental pour la réalisation des travaux de restauration de 4 registres des délibérations.**

#### **- Révision des listes électorales**

##### **Mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales**

- Fin du principe de la révision annuelle des listes électorales qui seront permanentes et extraites du Répertoire Electoral Unique (REU) – listes établies par commune et non plus par bureau de vote.
- Inscription des citoyens jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31/12
- Evolution des échanges d'informations entre les communes et l'Insee
- Les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence de statuer sur les demandes d'inscriptions et sur les radiations des électeurs. Un contrôle à posteriori sera opéré par des commissions de contrôle au moins une fois par an.
- Le REU sera initialisé à partir des listes électorales révisées en 2017/2018 et sera accessible aux communes à partir du 15 octobre 2018. Les communes devront vérifier et compléter les informations entre le 15 octobre et le 21 décembre 2018.
- Période de transition entre le dispositif actuel et le dispositif futur : 1<sup>er</sup> septembre 2018/ 31 décembre 2019.

##### **Mise en œuvre de la dernière révision annuelle des listes électorales :**

- Comme chaque année : la commission administrative se réunira pour la dernière fois du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019 au plus tard afin d'instruire les demandes d'inscriptions et les radiations de l'année 2018.
- Publication au lendemain de la réunion d'un tableau contenant les additions et retranchements apportés à la liste électorale = fin de la procédure de révision annuelle et de l'existence de la commission.
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 = nouvelles modalités.

##### **Mise en place de la commission de contrôle :**

Les membres de cette commission sont nommés par le Préfet au plus tard le 10 janvier 2019.

La composition de cette commission diffère selon le nombre d'habitants dans la commune, en ce qui nous concerne :

La liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission sera transmise par le maire au Préfet à sa demande. Il est conseillé d'identifier les futurs membres de la commission de

contrôle avant le 31 décembre 2018 : Roger FENET, Bernard JANODY et Jean-Louis GENTET sont volontaires pour participer à cette nouvelle commission.

#### **- Projet de Maison d'Assistante Maternelle (MAM)**

La commune a été destinataire d'un projet de MAM (2 personnes diplômées BEPA service à la personne et CAP Petite enfance, issues de Bénvy et Chambéry) : rencontre à organiser.

### **6 – Personnel**

#### **- Démission**

Alissia WOITRAIN, Agent d'animation périscolaire et cantine, a démissionné au 15 septembre, elle a été remplacée par Lucile KNAUB. Un renfort d'une heure par jour est prévu à la cantine, assuré par Jocelyne VITTEAU.

#### **- Modalités remplacement de la secrétaire**

Ghislaine TOUSSAINT sera absente pour des raisons de santé sur une période 6 semaines à compter du 8 octobre.

Il est proposé que ce soit Fabienne BLANC qui assure en partie son remplacement :

- Lundi toute la journée (lundi matin la poste sera assurée par Mme Marjorie EDOUARD)
- Mercredi selon besoin
- Jeudi après-midi
- Vendredi après-midi.

Ghislaine TOUSSAINT se propose de rester joignable pour toutes les questions particulières et afin d'aider Fabienne BLANC.

### **7 - Urbanisme :**

#### **- Droit de préemption urbain (DPU) :**

A la suite de l'approbation du PLU, il est nécessaire de redéfinir le champ d'application du DPU institué sur la commune sous le régime du plan d'occupation des sols par délibération en date du 7 juillet 2000. La délibération a pour objet d'instituer sur la commune un DPU simple sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation futures (AU) telles qu'elles figurent au plan local d'urbanisme.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'institution sur la commune un DPU simple tel que précisé ci-dessus.**

#### **- Modification simplifiée du PLU**

Cette modification concernera le projet du Hameau de la Reyssouze et un toilettage du règlement qui avait déjà été initié en 2015.

#### **- Dossiers déposés depuis le dernier conseil :**

##### **Permis de construire :**

- BOMBELLI/VIANNENC : modification permis diminution dimension piscine
- MARTIN Logan – chemin de l'Echaly lieudit à la Vannière : construction d'une villa

##### **Déclarations préalables**

- PRALONG Pierre – chemin des Teppes : isolation façade

##### **Déclarations d'intention d'aliéner**

*Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.*

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- JANIN Agnès – La Vannière
- BOULET/VIAL/JANODY – Les Landenettes
- MARTIN Jérémy – en Chessenin

### **8 - Questions diverses**

- Des devis ont été demandés pour installer des cavurnes au cimetière et réhausser le dernier columbarium

- Association Armoire à jeux : pour finaliser leur projet pour « Chalon dans la rue », cette association souhaite monter un village d'enfants géant avec des jeux + cabanes géantes, accompagnée d'une autre association « La cabane », dans une grande salle. Elle demande la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pendant une semaine du lundi au vendredi (du 19 au 23 novembre 2018). En échange de ce prêt de salle, des temps d'animation sont offerts (RAM, centre de Loisirs, école maternelle). La salle étant libre, le conseil décide de prêter la salle.
  - AG des jeunes sapeurs-pompiers du 26/09/2018 à Certines : Le siège déménage à Pont d'Ain. Le nom change : JSP des bords de l'Ain. 16 jeunes participent, dont 2 de Tossiat. 2 avaient déjà été formés par les JSP de Certines.
  - La Chanaz : les tags ont été nettoyés par les agents techniques et une barrière sera installée pour remplacer la quille hors d'usage
  - Le repas de fin d'année du personnel et des élus est prévu le vendredi 23 novembre.
- 
- **Date prochain conseil : 8 novembre 2018 à 20 heures**

La séance est levée à 23 heures